



A Paris le 27 juillet 2017

Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire  
à l'attention de Mme la Secrétaire Générale  
Madame Régine ENGSTRÖM,  
Arche Sud  
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

N/réf. : JH/17178

Objet : Organisation Paie B

Madame la Secrétaire générale,

En marge de la réunion « bilan RIFSEEP » du 20 juillet 2017, le directeur des ressources humaines a confirmé aux représentants syndicaux présents qu'un chantier de réorganisation de la chaîne GA-payé était lancé en rapport avec la mise en place du nouveau système d'information RH « RenoiRH ».

Parmi les réorganisations potentiellement nécessaires, figureraient notamment la remontée des missions de gestion administrative et de paie des corps de catégorie B vers les services centraux de la DRH, d'ici la fin de l'année 2017, après une décision définitive à prendre en septembre !

A l'aune de l'expérience désastreuse, et non encore totalement résolue, de la centralisation de la paie des A en 2013-2014, nous ne pouvons que nous inquiéter des impacts qu'une telle mesure, mal préparée, aurait sur la fiabilité de la chaîne « paie » pour l'ensemble des agents de catégorie B de nos ministères, et plus généralement d'un nouvel éloignement de la chaîne RH des services et des agents.

Nous ne pouvons ensuite que pointer l'impact que celle-ci aurait sur la situation des agents aujourd'hui en charge de ces missions au sein des PSI, ainsi que sur celle des agents de la DRH déjà aujourd'hui en situation de souffrance, et qui ne sauraient reprendre en l'état la gestion de l'ordre de 16 000 agents supplémentaires.

Cette question touchant l'organisation globale du ministère, l'organisation des DREAL et de l'administration centrale, la fiabilité de la fonction paie pour 16 000 agents et la situation des agents au sein des PSI et de la DRH, FORCE OUVRIERE demande la mise en place d'une concertation spécifique sur ce sujet avant toute décision.

Comme FORCE OUVRIERE l'a rappelé lors du CTM du 6 juillet dernier à l'occasion du point relatif au nouveau portail du service des retraites de l'État, nous demandons que le CHSCT ministériel soit consulté sur ce sujet, qu'une étude d'impact soit réalisée comme pour toute réorganisation susceptible de modifier profondément l'organisation et les conditions de travail, et impliquant l'introduction d'un nouvel outil des technologies de l'information, susceptible d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents. Cela permettrait en outre d'avoir un débat sur les différents SI RH (mobilité, visioM, etc..) qui pèsent sur les personnels de ces filières RH et d'aborder en CTM le sujet encore tabou de l'accès aux données pour les agents, du droit à la correction des données, de l'accès au dossier individuel personnel.

Veuillez agréer, madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général



Jean Hédou